

Créteil, le 03 septembre 2021

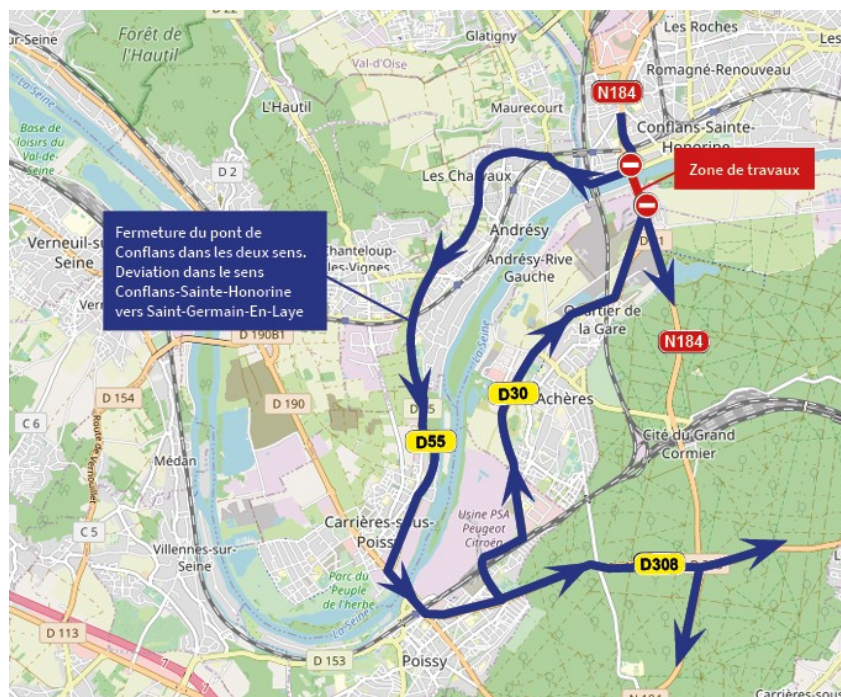
**Travaux de maintenance sur le viaduc de Conflans
nécessitant la fermeture des deux voies de circulation**

Fermures nocturnes de la RN184 du 6 au 7 et du 7 au 8 septembre



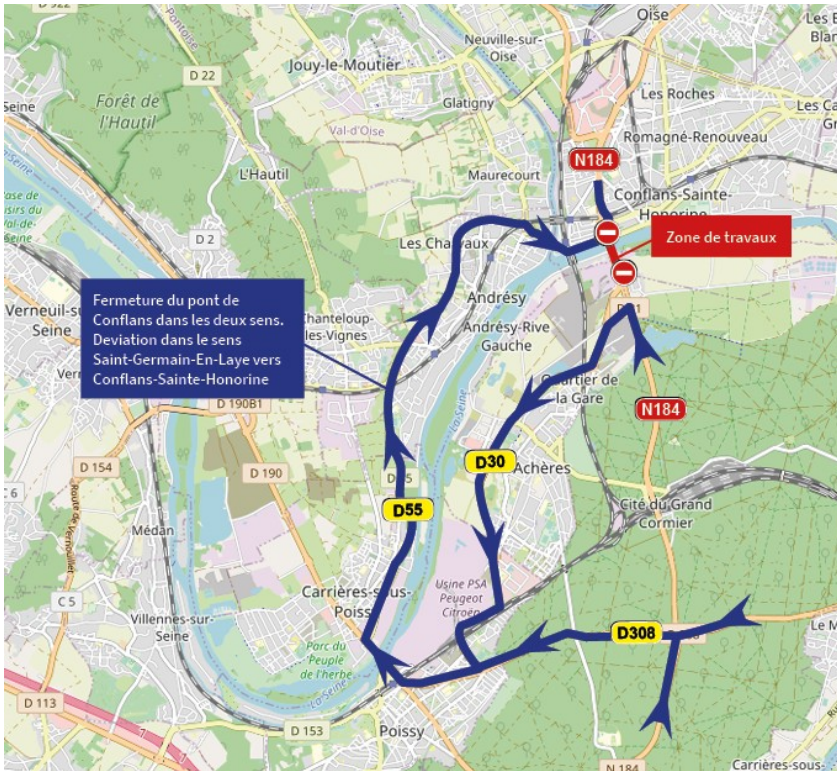
Des travaux de vérinage du viaduc de Conflans auront lieu dans les nuits du 06 au 07 et du 07 au 08 septembre prochain. A cette occasion la RN184 sera fermée à la circulation dans les 2 sens entre 21h00 et 06h00 du matin.

Plan de déviation de la RN184 dans le sens Conflans-Sainte-Honorine vers Saint-Germain-en-Laye



- Pour les usagers en provenance de Conflans-Sainte-Honorine par la RN184 et en direction de Saint-Germain-en-Laye.
- Pour les usagers en provenance de Conflans-Sainte-Honorine par la RN184 et en direction de Maisons-Laffitte.
- Pour les usagers en provenance de Conflans-Sainte-Honorine par la RN184 et direction d'Achères.

Plan de déviation de la RN184 dans le sens Saint-Germain-en-Laye vers Conflans-Sainte-Honorine



- Pour les usagers en provenance de Saint-Germain-en-Laye par la RN184 et en direction de Conflans-Sainte-Honorine.
- Pour les usagers en provenance de Maisons-Laffitte par la RD308 et en direction de Conflans-Sainte-Honorine.
- Pour les usagers en provenance de la N184 et d'Achères en direction de Conflans-Sainte-Honorine.



Pendant l'ensemble de ces travaux, les usagers sont invités à la plus grande prudence en respectant scrupuleusement la réglementation précisée par la signalisation mise en place pour leur sécurité et celle des intervenants.

Les usagers peuvent consulter www.SYTADIN.fr pour préparer leur déplacement. Les alertes sont relayées sur Twitter (@SYTADIN).

Pendant leurs déplacements, les usagers sont invités à être attentifs aux informations diffusées sur les panneaux à messages variables (PMV) et à écouter France Bleu Île-de-France sur 107.1.

Placée sous l'autorité du **préfet d'Île-de-France, préfet de Paris**, la direction des routes d'Île-de-France (**DiRIF**) de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (**DRIEAT**), service déconcentré du Ministère de la Transition écologique et solidaire, assure l'entretien, l'exploitation, la gestion et la modernisation des autoroutes non concédées et des routes nationales d'Île-de-France.

Site internet de la DiRIF : www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr